

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 30 MARS 2015**

**L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 30 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	<b>M. PAVARD, M. DEGOULET, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.</b>
<b><u>Absents-excuses</u></b>	<b>Madame PROVOTS donne pouvoir à Monsieur DEGOULET. Monsieur LEFEUVRE donne pouvoir à Monsieur VIVIER</b>
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	<b>Sandrine POSTRZECH – Géraldine VIEL</b>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 février 2015  
Désignation du secrétaire de séance

**Ordre du jour du Conseil municipal :**

**Finances**

1. Vote du compte administratif Assainissement 2014
2. Vote du compte de gestion Assainissement 2014
3. Affectation du résultat Assainissement
4. Vote du budget Assainissement 2015
5. Vote du compte administratif Commune 2014
6. Vote du compte de gestion Commune 2014
7. Affectation du résultat Commune
8. Vote des taxes
9. Vote du budget Commune 2015
10. Vote du compte administratif « Lotissement des Trois-Chênes » 2014
11. Vote du compte de gestion « Lotissement des Trois-Chênes » 2014
12. Affectation du résultat « Lotissement des Trois-Chênes »
13. Vote du budget « Lotissement des Trois-Chênes » 2015

**Affaires Générales**

14. Recrutement d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
15. Demande de dotation dans le cadre des amendes de police

**Ajouts à l'ordre du jour**

16. Transports DAUMIN
17. DETR 2013 pour cheminement entre le cimetière et le petit Coudray

**Questions diverses**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du 23 février 2015.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur TERRIER, Percepteur du trésor public était invité à la réunion de Conseil. Celui-ci s'est excusé, étant déjà retenu dans une autre commune. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur TERRIER le 24 mars dernier et que celui-ci a validé les comptes administratifs, les comptes de gestion ainsi que les budgets pour l'assainissement, la commune et le lotissement des Trois-Chênes.

### **1 – Vote du compte administratif Assainissement de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif Assainissement de l'exercice 2014 qui représente un excédent global de **15 620.78 Euros**.

### **2 – Vote du compte de gestion Assainissement de l'exercice 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion Assainissement de l'exercice 2014, qui représente un excédent global de **15 620.78 Euros**.

### **3 – Affectation du résultat Assainissement**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2014 concernant le budget assainissement de la Commune, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de **15 620.78 Euros**.

Décide à l'unanimité des présents et représentés, de constater les résultats :

- En dépenses de fonctionnement, **4 163.84 Euros** au compte 002,
- En recettes d'investissement, **19 784.62 Euros** au compte 001.

### **4 – Vote du budget Assainissement de l'exercice 2015**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif Assainissement de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **57 335 Euros** et en recettes et en dépenses d'investissement à **39 060 Euros**.

### **5 – Vote du compte administratif Commune de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif Commune de l'exercice 2014, qui représente un excédent global de **119 833.23 Euros**.

### **6 – Vote du compte de gestion Commune de l'exercice 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion Commune de l'exercice 2014 qui représente un excédent global de **119 833.23 Euros**.

### **7 – Affectation du résultat Commune**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2014 considérant d'approuver,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **117 295.70 Euros** et un excédent d'investissement de **2 537.53 Euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats :

- En recettes d'investissement : **2537.53 Euros** au compte 001
- En affectation de résultat : **117 295.70 Euros** au compte 1068

### **8 – Vote des taxes**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'augmenter les trois taxes de 3 % :

- **14.86 % Taxe d'habitation**
- **20.01 % Taxe foncière (bâti)**
- **37.61 % Taxe foncière (non bâti)**

### **9 – Vote du budget Commune de l'exercice 2015**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif de la Commune de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **603 750 euros**, et en recettes et en dépenses d'investissement à **268 797 Euros**.

### **10 – Vote du Compte administratif Lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2014, qui représente un excédent global de **258 476.96 Euros**.

### **11 – Vote du Compte de gestion Lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2014, qui représente un excédent global de **258 476.96 Euros**.

### **12 – Affectation du résultat Lotissement les Trois Chênes**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2014 concernant le budget Lotissement les Trois Chênes de la commune, considérant d'approuver,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **87 421.79 euros** et un excédent d'investissement de **171 055.17 euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats ;

- En recettes d'investissement : **171 055.17 Euros** au 001
- En recettes de fonctionnement : **87 421.79 Euros** au 002.

### **13 – Vote du budget Lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2015**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif du Lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **544 983 euros** et en recettes et en dépenses d'investissement **678 084 euros**.

**14 – Recrutement d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour avant la rencontre de MM. PAVARD et DEGOULET avec la personne qui postulait à ce poste, sur proposition des enseignants et en remplacement éventuel de l'un d'entre eux le vendredi après-midi sur les TAP. Le recrutement n'a pas été possible en raison d'un défaut de qualification.

**15 – Demande de dotation dans le cadre des amendes de police**

Monsieur le Maire présente deux devis susceptibles d'être subventionnés par les amendes de police au budget 2015 : il s'agit de panneaux indicateurs et de coussins berlinois.

N° des prix	Désignation des ouvrages	Unités	Prix U HT	Quantités	Montant HT	Signal
<b>Police</b>						
C-2	Fourniture de panneau de type <b>B14</b> de 850 mm classe 2 y compris brides, boulonneries.	U	60,00	7	420,00	30
C-2	Fourniture de panneau d'un miroir d'agglomération <b>diamètre 600 mm</b>	U	340,00	1	340,00	Miroir
M-7	Fourniture de panneau de type <b>AB3a + M9c "</b> de 1000 mm classe 2 y compris brides, boulonneries.	U	130,00	1	130,00	Cédez le passage
X-3	Fourniture de mat 80x40 mm, galava, épaisseur 2mm, longueur 3,5 m	U	35,00	8	280,00	
					S/Total Hors Taxes	1170,00
					TVA 20%	234,00
					S/Total T.T.C.	1404,00

**Aménagement des coussins berlinois**

N° des prix	Désignation des ouvrages	Unités	Prix U HT	Quantités	Montant HT	Signal
<b>Police</b>						
C-2	Fourniture de 2 coussins berlinois, y compris fixation	U	900,00	2	1800,00	Coussins
M-7	Fourniture de panneau de type <b>AB2b "</b> de 1000 mm classe 2 y compris brides, boulonneries.	U	50,00	2	100,00	"Dos d'ane"
X-3	Fourniture de mat 80x40 mm, galava, épaisseur 2mm, longueur 3,5 m	U	35,00	2	70,00	Mat
	Estimation pose des coussins	Ft	600,00	1		
					S/Total Hors Taxes	1970,00
					TVA 20%	394,00
					S/Total T.T.C.	2364,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés de déposer un dossier de demande d'amendes de police.

**16 – Transports DAUMIN**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'entreprise DAUMIN concernant le service transport au marché de la Suze le jeudi tous les 15 jours. Ce service concerne les communes de Soulligné, Louplande, Etival et Chemiré-le-Gaudin. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis 2012, aucune personne de Chemiré n'utilise ce service. La commune de Soulligné a dénoncé la convention pour la même raison.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de dénoncer le contrat avec l'entreprise DAUMIN.

### **17 – DETR 2013 cheminement entre le cimetière et le petit Coudray**

Le Conseil municipal renonce à la DETR, faute d'avoir la capacité d'investissement nécessaire pour mener à bien le projet.

### **Questions diverses :**

- **Voirie.** M. PAVARD informe le Conseil municipal du reprofilage de la D. 309 (rue du Renom) par le Conseil Général en 2015-2016, annoncé par un courrier daté du 25 février 2015. La surélévation des bouches d'égout, branchement d'eau et le traçage sont à la charge de la commune. Les membres du Conseil municipal s'étonnent de cette intervention imposée un peu tard, et qui n'a pas été prévue au budget, et se demandent si elle est bien opportune alors que la municipalité doit mettre en œuvre le P.A.V.E. pour 2017-2018. Ne risque-t-on pas de défaire deux ans plus tard une partie de ce qui aura été fait par le département et donc de gaspiller l'argent public ? MM. PAVARD et LENFANT vont prendre contact avec les responsables afin de clarifier ce projet.

- **Formation des élus.** M. LENFANT informe le Conseil d'un mail de l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe qui propose plusieurs sessions de formation aux élus. Lui-même pourrait être intéressé par un thème.

- **Rencontre avec les habitants de Saint-Benoît.** La rencontre du samedi 21 mars 2015 a permis à neuf membres du Conseil municipal d'échanger pendant deux heures avec une dizaine d'habitants. Un compte-rendu détaillé est en préparation, en concertation avec l'association de Saint-Benoît. Il sera ensuite étudié par les commissions « Fleurissement » et « Travaux et Bâtiments communaux ».

- **TAP.** M. DEGOULET informe le Conseil municipal de la proposition en début d'année de M. COUE d'organiser une visite du château de la Sauvagère pour les enfants de l'école. La commission « Ecole et Jeunesse » a validé ce projet et proposé qu'il se réalise sur le temps des activités périscolaires, le vendredi après-midi. M. DEGOULET et Mme POSTRZECH ont rencontré M. COUE le lundi 23 mars dernier, accompagnés de trois enseignants. Il a été convenu d'une visite avec un groupe d'enfants le vendredi 10 avril 2015. D'autres sorties sont envisagées : visite d'une ferme et initiation à la pêche à l'étang communal.

- **Défibrillateur.** Une formation à l'utilisation du défibrillateur a été mise en place. Elle concernera 42 personnes, réparties sur deux soirées les 9 et 10 avril 2015. Les élus, les agents, les enseignants et toutes les associations ont été sollicités. Le coût pour la commune est de 50 euros par soirée, plus les frais de déplacement du formateur. Une formation à destination des habitants serait envisageable, dans la mesure où l'on recenserait au moins une quinzaine de volontaires.

- **Facturation des actes liés au Droit des sols.** Comme convenu lors du dernier Conseil municipal, M. DEGOULET a interrogé la Communauté de communes sur la possibilité de

facturer aux pétitionnaires les futurs actes (permis de construire, certificat d'urbanisme etc.) du service d'instruction qui sera créé à la Communauté de communes et qui coûtera à la commune 4000 euros par an. La Préfecture a été consultée : la réponse est négative, pour une question « d'équité d'accès au service public ». Le Conseil municipal souhaite que la Communauté de communes délibère malgré tout dans le sens d'une facturation pour connaître le fondement juridique de cette réponse.

- **Association Pengakro.** M. DEGOULET informe le Conseil municipal de la réception en Mairie d'un courrier de l'association Pengakro qui souhaite une clarification de son statut de « comité de jumelage ». M. PAVARD rappelle qu'en effet l'association ne l'a jamais eu, malgré les panneaux posés aux entrées d'agglomération du bourg, qui entretiennent l'ambiguïté. Le Conseil municipal demande à l'association de lui fournir un projet détaillé et des éléments plus précis, notamment sur l'implication financière attendue. Mme LANGLAIS, conseillère municipale, est également chargée de collecter des renseignements.

- **Achat de cases au columbarium.** M. BLANCHET informe le Conseil de la réception de trois devis. Il en sollicitera un quatrième afin d'inscrire cette dépense d'investissement à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 avril 2015.

- **Commissions.** Les prochaines dates sont :

- Réunion commune des commissions « Fleurissement » et « Travaux et Bâtiments communaux » le samedi 4 avril à 10h,
- Comité de pilotage du PEDT : mardi 7 avril à 20h30,
- Suivi du projet éolien : lundi 27 avril à 20h30,
- Finances : jeudi 30 avril à 20h.

- **Comptes-rendus du travail des commissions.** M. PAVARD informe de l'inscription systématique à l'ordre du jour à partir du mois d'avril des comptes-rendus des commissions communautaires et municipales. Cela sera très utile pour tenir informés au mieux des travaux en cours tous les conseillers ainsi que les habitants lecteurs des procès-verbaux. A charge chaque mois pour les conseillers concernés de préparer une courte intervention.

### **Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2015 :**

- *Délibération n° 30031501 : Vote du compte administratif Assainissement 2014*

- *Délibération n° 30031502 : Vote du compte de gestion Assainissement 2014*

- *Délibération n° 30031503 : Affectation du résultat Assainissement*

- *Délibération n° 30031504 : Vote du budget Assainissement 2015*

- *Délibération n° 3003201505 : Vote du compte administratif Commune 2014*

- *Délibération n° 30031506 : Vote du compte de gestion Commune 2014*

- *Délibération n° 300321507 : Affectation du résultat Commune*

- *Délibération n° 30031508 : Vote des taxes*

- *Délibération n° 30031509 : Vote du Budget Commune 2015*

**- Délibération n° 30031510 :** *Vote du compte administratif Lotissement des Trois-Chênes 2014*

**- Délibération n° 30031511 :** *Vote du compte de gestion Lotissement des Trois-Chênes 2014*

**- Délibération n° 30031512 :** *Affectation du résultat Lotissement des Trois-Chênes*

**- Délibération n° 30031513 :** *Vote du budget Lotissement des Trois-Chênes 2015*

**- Délibération n° 30031514 :** *Demande de dotation dans le cadre des amendes de police*

**- Délibération n° 30031515 :** *Transports DAUMIN*

**-Délibération n° 30031516 :** *DETR 2013 pour cheminement entre le cimetière et le petit Coudray*

La séance est levée à 23 heures 20 minutes

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 30 mars 2015 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
		ABSENTE EXCUSEE	
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
ABSENT EXCUSE			
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	